



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale extraordinaire du 14 septembre 2021

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 41 y compris les membres du Conseil communal, la Secrétaire et la Caissière et M. Sébastien Delley présent en tant qu'auditeur.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la feuille officielle, par affichage aux 3 piliers publics et par distribution d'un tout-ménage, selon les modalités décidées lors de l'assemblée constitutive du 9 juin 2021, avec le tractanda suivant :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée constitutive du 9 juin 2021 *
2. Investissements supplémentaires et vote du crédit y relatif
 - 2.1 Village de Seiry : installation d'une place de rebroussement pour la future ligne TPF.
 - 2.2 Prévention et mise en place de mesures par rapport aux inondations récurrentes dans la Commune – études – mesures adaptées 1^{ère} étape : CHF. 150'000.--.
3. Association du cycle d'orientation des Communes de la Broye - modifications statutaires : Art. 27. Emprunts.
4. Divers

A 20h00, M. Gérard Brodard - Syndic ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents. Il rappelle les récentes mesures liées au COVID-19 édictées par la Confédération.

Se sont excusés : M. et Mme Peter et Margrit Strub, M. et Mme Stéphane et Sophie Pillonel, MM. Marc Guisolan, Anthony Marchand, Vincent Isoz, Gilles Monney, Remy Hermida, Mmes Mahault Currat, Marie-Noëlle Guex, Carmen Di Meo, Alyssa Monney.

Scrutateur : M. Anthony Martin.

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Ceci n'étant pas le cas, celle-ci délibérera selon le programme énoncé.

Il rappelle que celui-ci peut être consulté sur le site et au bureau communal, soit 10 jours avant l'assemblée.

M. le Syndic demande à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Pierre Yves Chatelan qui nous a quitté en août dernier.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 juin 2021.

Selon la décision reconfirmée lors de l'assemblée dernière, le procès-verbal n'est plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

Il est demandé à l'assemblée si des remarques sont à formuler par rapport à ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote qui est adopté à la grande majorité, soit par 39 x oui, 0 x non et 1 x abstention.

Lors de la dernière assemblée, deux citoyens nous ont fait part des demandes suivantes pour lesquelles les informations utiles sont apportées :

Mme Françoise Pillonel avait relevé que la retenue d'eau installée au rond-point à Bollion était en premier lieu dangereuse pour les cyclistes et demandait à revoir le concept.

Les tiges en fer ont été sciées. De plus, le conseil a mis sur pied un groupe de travail afin d'étudier et analyser ce dossier, ceci afin de remédier à cette problématique liée aux inondations sur l'ensemble de la Commune.

M. Francis Marchand avait relevé que le chemin de la Léchère avait été endommagé et demandait sa remise en état. Celui-ci a été remis en état et les drainages ont été débouchés.

Les remerciements d'usage sont faits à la Secrétaire pour l'élaboration de ce document et sa parfaite rédaction.

2. Investissements supplémentaires et vote du crédit y relatif

2.1 Village de Seiry : mise en place d'une place de rebroussement pour la future ligne TPF.

M. le Syndic informe l'assemblée de la décision de créer cette nouvelle infrastructure liée au transport des élèves du CO par un bus de ligne.

But de la dépense :

Créer les conditions favorables pour les manœuvres du bus TPF

Descriptif :

Création d'une place permettant à un bus TPF de 12 m. de faire demi-tour sans manœuvrer.

Raisons :

Après de nombreux échanges partagés avec l'Administration du CO de la Broye, le Préfet et le Service de la mobilité, il a été accepté que les élèves soient transportés via la ligne n° 555 et que ce bus passe 4 x par jour à Seiry. La Commune de Châtillon est également desservie par ce même bus.

D'autres voyageurs ont la possibilité d'utiliser cette ligne qui fait une boucle par la gare d'Estavayer-le-Lac.

Pour ce faire une convention entre les TPF et l'Association du CO de la Broye pour la gratuité des transports TPF aux élèves fréquentant le CO a été établie.

Le Conseil communal a saisi cette opportunité en créant des conditions favorables pour les TPF.

La parole est donnée à M. Frédéric Wittwer – Conseiller communal pour l'aspect technique de ce dossier. Cette place de rebroussement est utilisée par les TPF et prochainement, les bus scolaires de l'école primaire pourront également en bénéficier.

Une rétention a été mise en place sur le domaine public. Cette dernière servira aussi à M. Jérémy Bonfils pour sa station de lavage qu'il prévoit d'installer prochainement.

La place n'étant pas terminée pour la rentrée scolaire, un mandat a été donné à Securitas pour la période du 26 août au 17 septembre (4 x par jour) afin de garantir la sécurité lors des manœuvres du bus.

Plan de financement et calcul des charges :

Coût estimé		117 500.00
Emprunt BCF, 6 ans		100 000.00
Financement par les liquidités		17 500.00
Intérêt de l'emprunt : 0.56 %		560.00
Amortissement annuel, taux : 5%		5 875.00
Charges d'exploitation annuelles estimées		6 435.00

M. le Syndic précise que le Conseil communal a pris l'option de faire un emprunt auprès de la BCF, ceci au vu du taux d'intérêt à 0.56% et du peu de liquidités communales.

M. Antonio Hermida souhaite savoir si un abri de bus a été prévu aux abords de cette place.

M. Frédéric Wittwer – Conseiller communal l'informe que pour l'instant, aucun abri ne sera fait à cet emplacement. Il sera mis en place à la sortie du village.

M. Camille Duc souhaite savoir qui est le propriétaire du terrain où cette place a été faite et à quel prix, la Commune a acheté le m2.

M. le Syndic lui répond que M. Jérémy Bonfils est le propriétaire et l'achat du terrain n'est pas prévu. Un DDP est prévu d'être fait (Droit Distinct Permanent).

Mme Yolande Verdon s'étonne que les enfants ne soient pas pris à l'école au lieu du centre du village.

M. le Syndic l'informe qu'il n'est pas envisageable de prendre des enfants dans un rond-point, ceci d'un point de vue « sécurité ».

M. François Martin est surpris de constater l'engagement de Securitas. La prestation aurait été moins onéreuse par la mise en place de patrouilleurs.

M. Frédéric Wittwer l'informe que Securitas a été engagé au prix de CHF. 2'600. -- depuis la rentrée scolaire jusqu'au 17 septembre, soit pour une courte période.

Le Conseil communal s'est porté sur ce choix en privilégiant l'aspect sécurité durant cette période de transition, soit 4 x jour.

M. Joe Gagliano souhaite savoir si un rapport de mission ou un rapport d'intervention sera remis.

M. le Syndic l'informe qu'une vision locale a été faite et si besoin, les renseignements utiles seront donnés.

Message de la Commission financière et vote du crédit y relatif :

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière.

La Commission s'est réunie le lundi 30 août avec le Conseil communal afin de prendre connaissance de cet investissement.

L'introduction d'un bus de ligne des TPF faisant un arrêt à Seiry a nécessité la mise en place d'une zone afin que le bus puisse faire ses différentes manœuvres. C'est un investissement indispensable afin d'assurer la sécurité.

Par ce fait, la Commission financière approuve cet investissement extraordinaire de CHF. 117'500. --, dont CHF. 100'000. — seront constitués par un emprunt bancaire et CHF. 17'500 par les liquidités disponibles de la Commune. La Commission financière propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est accepté à l'unanimité.

2.2 Prévention et mise en place de mesures par rapport aux inondations récurrentes dans la Commune – études – mesures adaptées 1^{ère} étape : CHF. 150'000.--.

M. le Syndic nous fait part des éléments suivants liés à cette dépense :

Les événements naturels et en particulier, les inondations lors des violents pluies et orages impactent très fortement certains secteurs et quartiers d'habitations de la Commune.

Tant Seiry, Lully et principalement à Bollion subissent de plus en plus ces désagréments.

Une pétition des citoyens de Bollion a été transmise au Conseil communal par rapport à ces soucis d'inondations.

A la suite de cette dernière, une vision locale a été initialisée le 22 juillet dernier à Bollion avec le Service de l'environnement, l'ECAB, le Service des lacs et cours d'eau et notre Ingénieur Conseil – M. Gilles Martin. Une délégation des citoyens a également pris part à cette rencontre.

Après avoir entendu tous les protagonistes, il a été décidé de créer un groupe de travail afin de piloter ce dossier complexe et sensible.

Ces mêmes constatations ont été répertoriées dans les villages de Seiry et Lully.

La mise en place de ces mesures sera définie comme suit :

1. Répertorier tous les endroits sensibles de la Commune
2. Définir un plan de mesures selon les priorités
3. Les mesures seront ciblées
4. Nécessité dans une première phase d'avoir un montant global

Les raisons sont les suivantes :

1. Prendre en compte les inondations récurrentes au village de Bollion
2. Améliorer le secteur de la Frinzalla de Seiry et les secteurs sensibles de Lully
3. Anticipation avant d'avoir d'importants frais.

Coût estimé	1 ^{ère} phase 2021-2022	
Emprunt BCF, 6 ans		150 000.00
Intérêt de l'emprunt : 0.56 %		840.00
Amortissement annuel estimé*, 10 %		15 000.00
Charges d'exploitation annuelles estimées		15 840.00

Le montant mentionné est un amortissement linéaire ; il sera effectivement amorti le montant dépensé.

M. Eric Collomb demande à savoir ce qui est compris dans le montant de CHF. 150'000.—.

Il propose de faire un plan de mesure afin de traiter par urgence les secteurs concernés de la Commune.

M. Camille Duc rejoint les propos relevés par M. Eric Collomb et propose de contacter l'Ingénieur – M. Laurent Chablais d'Estavayer-le-Lac qui, il y a plusieurs années, avait fait une étude dans ce sens pour la Commune de Lully.

M. le Syndic informe les intervenants précités que le but de cet investissement est en premier lieu de répertorier les endroits sensibles de la Commune et ensuite élaborer un plan de mesures afin de prioriser les urgences.

Lors d'une prochaine assemblée, des informations à ce sujet seront transmises.

Message de la Commission financière et vote du crédit y relatif :

La parole est donnée à Mme Irène Rüsi – Présidente de la Commission financière qui relève ce qui suit : Afin que le Conseil communal puisse entreprendre les démarches pour la résolution des problèmes dus aux inondations, la Commission approuve cette demande d'emprunt de CHF. 150'000. — et propose à l'assemblée d'en faire de même.

Ce point est soumis au vote qui est approuvé par 37 x oui / 2 x abstentions et 1 x non.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance envers ses Autorités, la Commission financière pour ses conseils et les bonnes discussions relatives à ces deux dossiers.

3. Association du cycle d'orientation des Communes de la Broye Modifications statutaires : Art. 27. Emprunts.

1. L'Association peut contracter les emprunts nécessaires à la construction de bâtiments et à d'autres investissements jusqu'à concurrence de 50 millions de francs ~~30 millions de francs.~~
2. L'Association peut en outre contracter des emprunts au titre de compte de trésorerie jusqu'à concurrence de 2 millions de francs ~~fr. 800'000.—.~~

Les statuts ont déjà été adoptés et cet article précité doit être approuvé formellement par l'assemblée communale.

Cette modification statutaire est soumise au vote qui est acceptée par 40 x oui / 0 x non et 1 x abstention.

4. Divers

L'assemblée communale est informée que le chemin de la Léchère a été remis en état et les drainages ont été débouchés.

M. Francis Marchand demande à savoir qui a financé ces travaux.

M. le Syndic l'informe que cette réfection a été prise en charge par la Commune.

M. Francis Marchand s'étonne de cette manière de procéder. C'est une Société privée qui a fait les dégâts et la Commune les paie.

M. le Syndic lui répond que ce chemin est propriété de la Commune. De ce fait, les frais sont à sa charge.

Déchetterie – gestion des compacteurs :

M. Thierry Vallat – Conseiller communal fait un rappel à la population de ne pas encombrer les compacteurs. Seuls 3 sacs sont autorisés par charge. Il informe également qu'une amende de CHF. 100.- est infligée aux propriétaires des sacs laissés à l'extérieur du compacteur.

M. Camille Duc constate que le compacteur de Lully est très souvent en panne. N'y aurait-il pas une personne de la Commune qui puisse le dépanner au lieu d'attendre qu'un spécialiste ne se déplace ?

M. Thierry Vallat – Conseiller communal l'informe qu'il est averti des pannes par SMS. S'il est présent, il se déplace et dans le cas contraire, le service compétent de RG SA se déplace.

Toutefois, il faut éviter de laisser les sacs devant le compacteur, au risque d'être amendé.

Mme Yolande Verdon souhaite savoir si le compacteur de Seiry est installé provisoirement ou sera-t-il déplacé ?

M. le Syndic l'informe que l'installation de la place de rebroussement a quelque peu chamboulé ce dossier et de ce fait, une nouvelle analyse doit être faite pour déplacer ledit compacteur. L'assemblée sera informée de son nouvel emplacement.

Agenda :

- Sortie des aînés le 16 septembre
- Marché de la Pomme le 24 septembre
- Truck Tour le 5 octobre
- Energie FR « rénover son bâtiment » information aux habitants de Lully et Châtillon le 14 octobre
- Fenêtre de l'Avent fin novembre-décembre
- Broye Luminis – voyage nocturne en forêt du 10 au 19 décembre
- Assemblée communale le 16 décembre
- Concert de Noël le 17 décembre

La parole est donnée aux citoyens :

M. Christian Schlechten souhaite connaître le montant de la construction de l'abri à copeaux installé dans le bois de la Faye.

M. Frédy Wittwer – Conseiller communal l'informe que ces coûts nous seront transmis prochainement par la Corporation forestière. Dès que nous en aurons pris connaissance, l'assemblée communale en sera avisée.

M. Camille Duc demande quel montant la Commune a investi pour Broye Luminis.

M. le Syndic l'informe que la somme de CHF. 1'500. — a été versée pour le sponsoring. Si besoin, le déneigement de la place sera également pris en charge par la Commune.

M. Camille Duc s'étonne que ce bois de la Faye soit utilisé pour cet événement. Il trouve cette manifestation ridicule et s'interroge pour quelle raison, celle-ci n'a pas été faite à Estavayer.

M. Joe Gagliano interpelle une nouvelle fois la Commune afin qu'une mesure soit prise devant sa propriété, au Chemin Creux, ceci avant qu'un accident ne survienne sur ce tronçon.

Il rappelle qu'une demande avait été faite pour la mise en place d'une signalisation à 30 km/h. La largeur de la route ne permet pas le croisement des véhicules. De plus, dans le virage, la visibilité est mauvaise. Il y a plusieurs mois, une vision locale avait été faite par M. le Syndic et F. Wittwer et à ce jour, il constate qu'aucune mesure n'a été mise en place.

M. Joe Gagliano réitère sa demande auprès de l'Autorité communale.

M. le Syndic l'informe que ce dossier sera repris.

Mme Véronique Deschenaux propose que la vitesse dans le village de Seiry soit abaissée à 30 km/h. Elle s'inquiète pour les personnes qui attendent le bus proche des containers. A cet endroit, les véhicules roulent à vives allures. A ce titre, elle demande de contacter les Services cantonaux afin que les mesures adéquates soient mises en place.

M. le Syndic prend note de cette remarque.

M. Frédy Wittwer – Conseiller communal n'est pas opposé aux zones 30 km, cependant, au niveau cantonal, c'est difficile à obtenir les autorisations. Il rappelle que les usagers de la route sont censés adapter leur vitesse.

Mme Véronique Deschenaux propose d'installer des chicanes où autres afin de ralentir les véhicules.

M. Martial Pillonel est d'avis que les usagers de la route doivent s'adapter aux vitesses afin de garantir la sécurité. Chacun doit être maître de son véhicule.

Mme Irène Rüsi propose d'installer des gendarmes couchés. M. le Syndic précise que pour les agriculteurs, cette solution n'est pas adaptée pour le passage des grosses machines et de plus, cela occasionne du bruit.

M. le Syndic prend bonne note de ces remarques et une analyse dans ce sens sera faite sur l'ensemble de la Commune, ceci dans la mesure du possible.

M. Yves Pellegrinelli souhaite savoir à quel moment le sentier situé entre le Chemin de la Frinzalla et le Chemin de la Laiterie sera remis en état.

M. Frédy Wittwer – Conseiller communal l'avise que la première partie a été refaite et bétonnée et la seconde partie restera dans son état actuel. Cette seconde partie est un sentier pédestre et non pas un chemin piétonnier. Les améliorations nécessaires seront faites l'année prochaine.

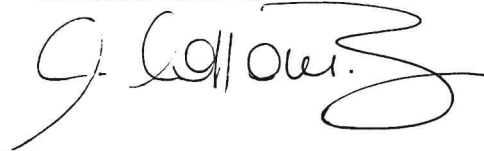
M. le Syndic informe l'assemblée que Swissom a averti la Commune du déploiement prévu du réseau fibre optique dans les villages de Seiry et Bollion. Pour ce raccordement à l'internet ultrarapide, les premiers travaux devraient commencer en mars 2022.

M. le Syndic remercie l'assemblée communale pour sa participation active et constructive. Il remercie également le Conseil communal et l'administration pour la préparation de cette assemblée.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée est levée à 21h.02.

M. le Syndic souhaite à toutes et à tous un bel automne et se réjouit de partager ensemble, le verre de l'amitié.

La Secrétaire :
Christèle Collomb



Le Syndic :
Gérard Brodard

